

# 7 MARS □ POURSUIVONS LA MOBILISATION □ POUR OBTENIR LE RETRAIT DU CPE

Les grandes manifestations unitaires du 7 février, plus de 400.000 manifestants en France dont 2000 à Nevers, ont constitué une première étape importante de la mobilisation des salariés, des lycéens et des étudiants.

Le coup de force du gouvernement qui a fait adopter le CPE par la procédure du 49-3 à l'Assemblée Nationale, n'arrête pas la lutte pour obtenir son retrait. Au contraire, il donne des raisons supplémentaires pour développer la mobilisation.

***Les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens, réaffirment leur volonté commune de poursuivre les mobilisations afin d'obtenir le retrait pur et simple du CPE.***

Dans plusieurs villes de France, les actions se poursuivent sous toutes les formes.

**Ce contrat constitue une discrimination forte à l'égard de la jeunesse :**

- ◆ **Le CPE n'assure pas l'embauche,**
- ◆ **Le CPE laisse le jeune salarié à la merci de l'employeur,**
- ◆ **Le CPE c'est la précarité, sans aucune garantie.**

Se rajoutant au Contrat Nouvelles Embauches (CNE) à destination des salariés de toutes générations, dans les entreprises de moins de 20 salariés, le CPE annonce une fragilisation du contrat de travail de tous les salariés que réclame le MEDEF.

A l'inverse, ce qu'il faut, ce sont des **emplois stables pour tous**, des parcours professionnels sécurisés.

**Nous sommes donc tous concernés, jeunes, salariés, chômeurs, retraités, des secteurs privé et public.**

***Les organisations syndicales nivernaises,  
CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE/CGC, UNSA, FSU, UNL,  
reprennent à leur compte l'appel national  
à manifester pour le retrait du CPE le***

## **Mardi 7 Mars**

**Elles appellent à MANIFESTER à NEVERS  
à 16 h 30 – Place Carnot**

**Les organisations syndicales de salariés appellent,  
dans toutes les entreprises à des modalités d'actions  
(arrêt de travail, débrayage, préavis de grève...)  
permettant la participation la plus large des salariés  
à cette manifestation.**